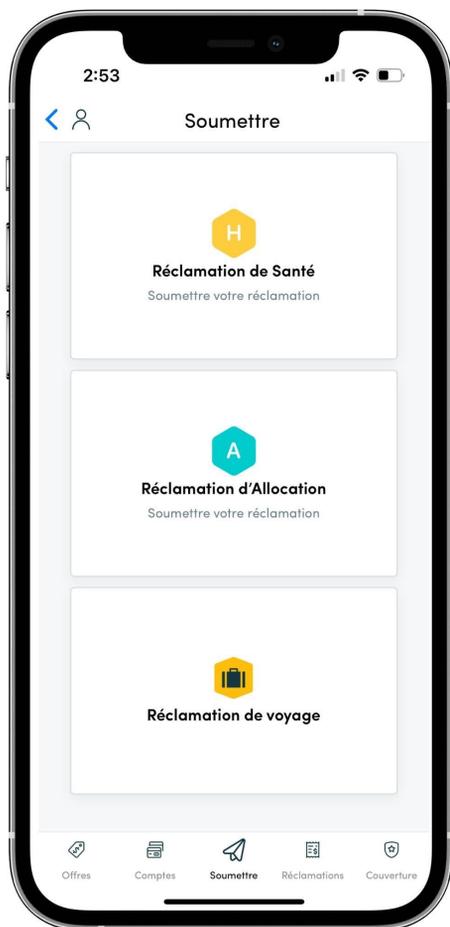


Réclamation pour des soins de santé

Utilisez ces étapes pour demander le remboursement de frais courants, comme les médicaments d'ordonnance, les services paramédicaux ou dentaires et les soins de la vue.

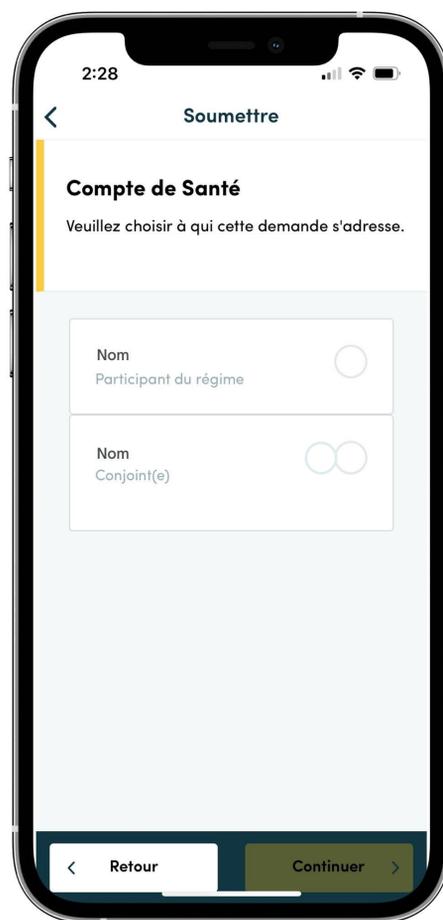
1. Sélectionner le type de demande

Ouvrez une session pour accéder à l'écran permettant de soumettre une demande. Choisissez l'option « Réclamation de santé ».



2. Sélectionner la personne concernée

Choisissez l'individu (membre ou personne à charge) ayant reçu le service et appuyez sur Continuer.



Avez-vous des questions?

Service à la clientèle de Honeybee : 1 866 626-6642 ou help@myhoneybee.com

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

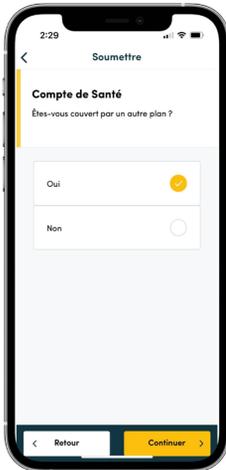
Envoyer une réclamation dans l'application mobile Honeybee



3. Indiquer si un autre régime s'applique

Oui

Si vous êtes couvert ou couverte par un autre régime, suivez le processus de coordination des prestations :



Appuyez sur Oui, puis sur Continuer.



Sélectionnez la personne couverte par le régime auquel vous soumettez la demande en premier, puis appuyez sur Continuer.

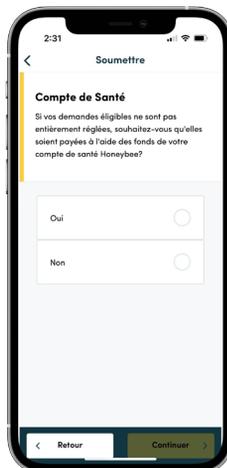
Remarque : transmettez toujours vos propres réclamations à votre régime avant de les envoyer à l'assureur de votre conjoint ou conjointe.



Indiquez si vous avez déjà transmis les reçus à l'autre régime, puis appuyez sur Continuer.

Non

Si vous n'êtes pas couvert ou couverte par un autre régime, répondez Non et appuyez sur Continuer.



Avez-vous des questions?

Service à la clientèle de Honeybee : 1 866 626-6642 ou help@myhoneybee.com

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

4. Décider d'utiliser ou non le compte gestion-santé



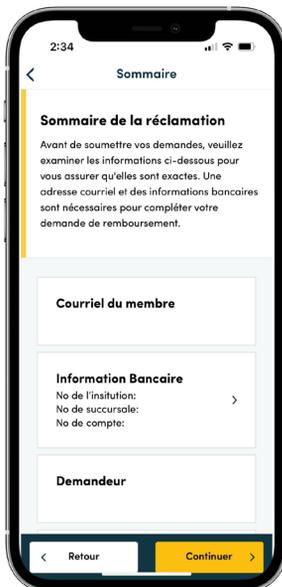
Indiquez si vous souhaitez que les fonds de votre compte gestion-santé servent à couvrir le montant restant si la réclamation n'est pas remboursable à 100 %. Ensuite, appuyez sur Continuer.

5. Téléverser les reçus ou les prendre en photo



Sélectionnez (ou prenez en photo) tous les reçus et autres renseignements nécessaires au traitement de la réclamation. Le nom du patient ou de la patiente, la date, et les détails du fournisseur de service doivent figurer visiblement.

6. Vérifier les détails de la réclamation



Examinez tous les renseignements à la page de sommaire. Appuyez sur Continuer et acceptez les modalités pour transmettre la demande.

Le participant ou la participante du régime recevra un premier courriel qui confirme la soumission de la réclamation, puis un second une fois le remboursement traité.

Avez-vous des questions?

Service à la clientèle de Honeybee : 1 866 626-6642 ou help@myhoneybee.com

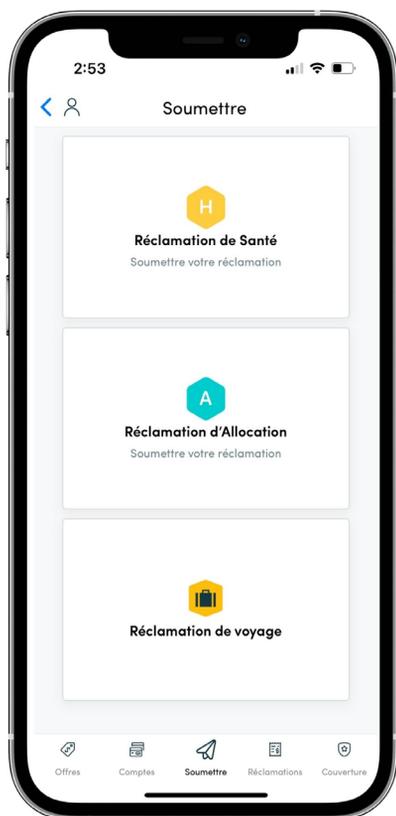
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

Réclamation pour le compte d'allocation

Suivez ces étapes pour les frais liés au compte d'allocation, comme l'entraînement physique, le transport et les formations. Cliquez sur l'onglet Couverture dans le bas de l'écran pour connaître les dépenses admissibles.

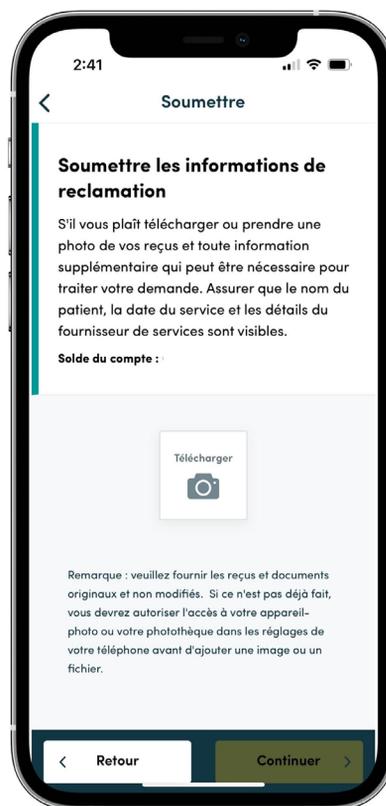
1. Sélectionner le type de demande

Ouvrez une session pour accéder à l'écran permettant de soumettre une demande. Choisissez l'option « Réclamation d'allocation ».



2. Téléverser les reçus ou les prendre en photo

Sélectionnez (ou prenez en photo) tous les reçus et autres renseignements nécessaires au traitement de la réclamation. Le nom de la personne concernée, la date, et les détails du fournisseur de service doivent figurer visiblement.

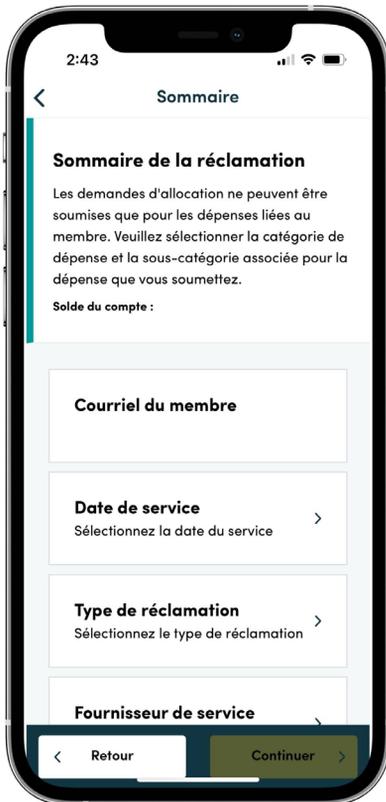


Avez-vous des questions?

Service à la clientèle de Honeybee : 1 866 626-6642 ou help@myhoneybee.com

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

3. Entrer les détails de la réclamation et les vérifier



Ajoutez l'information nécessaire :

- La date du service;
- Le type de réclamation;
- Le fournisseur de service;
- Le montant total.

Examinez tous les renseignements à la page de sommaire. Appuyez sur Continuer et acceptez les modalités pour transmettre la demande.

Le participant ou la participante du régime recevra un premier courriel qui confirme la soumission de la réclamation, puis un second une fois le remboursement traité.

Vous pouvez transmettre une réclamation de n'importe quel montant pour votre compte d'allocation, mais le total remboursé chaque mois ne dépassera pas le maximum établi par votre employeur.

Par exemple, si vous avez une allocation mensuelle de 50 \$ et que vous soumettez une réclamation pour un vélo de 600 \$, le remboursement s'élèvera à 50 \$ par mois jusqu'au règlement complet du montant.

Avez-vous des questions?

Service à la clientèle de Honeybee : 1 866 626-6642 ou help@myhoneybee.com

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)